

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : JUNG Benoît - SYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 décembre 2011

1. Choix d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire Mme GEOFFROY Valérie

2. Lecture et signature du précédent procès-verbal

Après lecture, le procès-verbal du 7 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,

Le Maire :
Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : JUNG Benoît - SYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 décembre 2011

3. Fixation des redevances de télécommunication pour occupation du domaine public

- Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 modifiant les tarifs et les modalités de calcul des redevances d'occupation du domaine public dues par France Télécom ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2006 ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **fixe**, à compter du 1^{er} janvier 2011, les montants maximaux des redevances dues par France Télécom pour occupation du domaine public communal comme suit :
- ligne ou artère souterraine : 36,97 €/Km
- ligne aérienne : 49,29 €/Km
- emprise au sol : 24,64 €/M²

- **dit** que les révisions de ces montants prévues par le décret n° 2005-1676 se feront au 1^{er} janvier de chaque année, sur la base de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 16.12.2011
et de sa publication le 16.12.2011

Le Maire :
Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : JUNG Benoît - SYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 décembre 2011

4.Rénovation de l'ancien local du crédit mutuel

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de rénover l'ancien local du crédit mutuel pour le transformer en salle de réunion. Les travaux consistent au remplacement de la porte d'entrée et de certaines fenêtres, création d'un nouveau plancher, mise aux normes électriques, réhabilitation des toilettes, isolation et peintures intérieures.

Le Maire présente divers devis pour le remplacement de la porte et de deux fenêtres. Il leur signale que les divers autres travaux pourront être réalisés dans le cadre du bénévolat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de remplacement porte et fenêtres à l'entreprise TRYBA de Gundershoffen pour un montant total de 3 156,22 €TTC
- dit que les autres travaux seront réalisés par des bénévoles
- dit qu'un montant de 10 000 € sera inscrit au Budget Primitif de 2012 pour le paiement des travaux mentionnés ci-dessus et pour la fourniture des divers matériaux de rénovation
- demande la participation financière du Département.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 16.12.2011
et de sa publication le 16.12.2011

Le Maire :
Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : JUNG Benoît - SYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 décembre 2011

5.Subvention coopérative scolaire du RPI

Monsieur expose au Conseil Municipal que la directrice d'école a exprimé le vœu de procéder au renouvellement du stock de livres de bibliothèque de sa classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accorde une subvention de 100 € à la coopérative scolaire du RPI Grassendorf-Morschwiller pour l'achat de livres de bibliothèque
- Dit que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif de 2011.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 16.12.2011
et de sa publication le 16.12.2011

Le Maire :
Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : JUNG Benoît - SYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 décembre 2011

6.Subvention classe musicale à La Hoube

Le Maire donne lecture de la demande de subvention présentée par la directrice de l'Ecole Elémentaire du Moulin de Schweighouse sur Moder pour l'organisation d'une classe musicale à La Hoube, du 10 au 14 avril 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder une subvention de 45 €, soit 9 € par jour, au profit de l'élève HEILMANN Candice, domiciliée à Grassendorf
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2012.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 16.12.2011
et de sa publication le 16.12.2011

Le Maire :
Bernard INGWILLER

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : JUNG Benoît - SYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 décembre 2011

7.Intégration de la voirie du lotissement Sainte Agathe dans la voirie communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acte de rétrocession de la voirie du lotissement dans la voirie communale établi l'étude de la SCI LOTZ à Pfaffenhoffen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'acquérir de la Société d'Aménagement de la Région de l'Est (SAREST), au titre de l'€uro symbolique, les parcelles indiquées comme suit :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
10	474/129	Grundel	00ha 03a 29ca	chemin
10	475/129	Grundel	00ha 00a 60ca	chemin
10	476/129	Grundel	00ha 14a 45ca	chemin
10	477/129	Grundel	00ha 11a 41ca	chemin
10	478/129	Grundel	00ha 01a 15ca	chemin
10	480/129	Grundel	00ha 00a 25ca	chemin

- Décide d'intégrer les parcelles ci-dessus constituant la voirie du lotissement Sainte Agathe – (Rue des Charmes, des Tilleuls, des Noyers (en partie) et place des Picards) dans la voirie communale.
- Dit que l'acte de rétrocession sera établi par les notaires Mes Vincent LOTZ et Claudine LOTZ, notaires à Pfaffenhoffen
- Dit que les frais d'acquisition sont à la charge de la Commune
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2012
- Autorise le Maire à signer l'acte notarial au nom de la Commune de Grassendorf.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,

Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 16.12. 2011
et de sa publication le 16.12.2011

Le Maire :
Bernard INGWILLER

Département du Bas-Rhin
Arrondissement Chef-lieu

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 décembre 2011

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire – OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel - GEOFFROY Valérie - INGWILLER Marie-Rose - JOCHMANN Gilbert – MASSE Benoît – OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie

Membres absents : JUNG Benoît - SYMANSKI Marie-Jeanne (excusés)

Autre personne présente : SPENGLER Gérard, secrétaire de mairie

Convocation du 2 décembre 2011

8. Voirie hivernale

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par le Président de l'Association des Maires du Bas-Rhin à l'ensemble des Maires du Département, pour les sensibiliser sur la viabilité hivernales des routes départementales et communales.

Il rappelle l'obligation pour les propriétaires et locataires de dégager la neige devant leur immeuble et de procéder à l'épandage de sel ou de sable en cas de verglas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Demande aux usagers d'adopter un comportement responsable
- au Maire de prendre un arrêté réglementaire pour assurer la viabilité de la voirie durant l'hiver.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour copie conforme,
Délibération certifiée exécutoire,
compte tenu de son envoi à la Préfecture du Bas-Rhin le 16.12.2011
et de sa publication le 16.12.2011

Le Maire :
Bernard INGWILLER